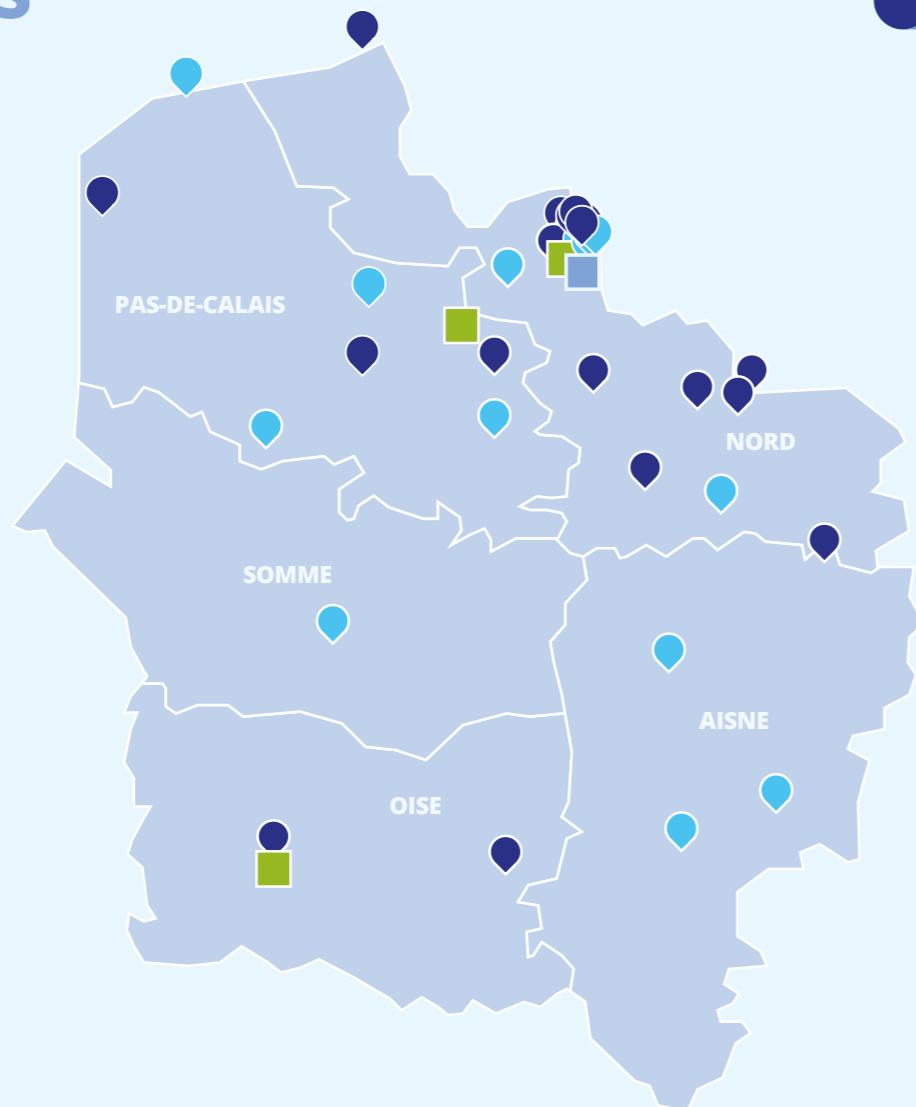


NOS MEMBRES

Sont invités à participer au comité régional du Fonjep les représentants de toute association bénéficiaire d'une aide du Fonjep, les représentants des services de l'État et des collectivités territoriales.

À ce jour, le comité régional Hauts-de-France compte :

- 58 associations
- 1 représentant de l'État
- 3 représentants du conseil régional



Légende

- Membres affiliés à une tête de réseau régionale
- Membres non affiliés
- État
- Collectivités

Aisne

- AM VCC (Coucy Le Château)
- Ass. Gestion Centre social vermandois (Saint-Quentin)
- Association Tac Tic animation (Thierache)
- Loisirs et culture (Laon)

Nord

- Arcadis (Roubaix)
- Ass. Acoljaq (La Madeleine)
- Ass. Adice (Roubaix)
- Ass. Arre (Roubaix)
- Ass. Avenir jeune (Caudry)
- Ass. Hors cadre (Lille)
- Ass. le Maidec (Valenciennes)
- Ass. les Potes en Ciel (Lille)
- Cap Solidarité (Lille)
- CDOS (Villeneuve-D'Ascq)
- CEFIR (Dunkerque)
- Centre social (Tourcoing)
- Centre social et culturel Arbrisseau (Lille)
- Centre social la Maison nouvelle (Wasquehal)

- Centre social Roger Salengro (Lille)
- Ciné Ligue (Lille)
- Coordination des MJC en Hauts-de-France (Tourcoing)
- Francas (Lille)
- IFAC Nord (Cambrai)
- Léo Lagrange 59 (Lille)
- Maison de Quartier (Lille)
- Maison des ass. de Tourcoing (Tourcoing)
- Maison MJC CS (Tourcoing)
- Mission locale du Douaisis (Douai)
- MJC Athéna (Saint-Saulve)
- Rencontres audiovisuelles (Lille)
- SCI (Lille)
- Structure Planete sciences (Denain)
- Travail et culture (Roubaix)
- Unis-Cité (Lille)
- UR Centres sociaux (Tourcoing)
- Uracen (La Madeleine)
- URHAJ (Lille)
- DRJSCS (Lille)
- Conseil régional (Lille)

Oise

- Ass. Médiation interculturelle (Compiègne)
- Familles Rurales (Compiègne)
- Profession Sport et loisirs en Picardie (Beauvais)
- Ville de Beauvais (Beauvais)

Pas-de-Calais

- Adéfi (Saint-Paul sur Ternoise)
- ADPEVA (Auxi Le Château)
- Ass. Action éducative (Angres)
- Ass. DSU - développement social urbain (Boulogne sur Mer)
- Culture et Liberté 62 (Arras)
- Familles Rurales (Arras)
- Habitat jeunes (Calais)
- UR Foyers ruraux (Lillers)
- Ville de Beuvry (Beuvry)

Somme

- CDOS (Amiens)
- Céméa (Amiens)
- UFCV (Amiens)



LE FONJEP DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

État, collectivités et associations : ensemble pour développer les projets de jeunesse et d'éducation populaire.

→ ÉDITO

Avec la mise en place de la région des Hauts-de-France, c'est une nouvelle dynamique dans laquelle s'inscrit le comité régional du Fonjep, depuis l'AG constituante du 9 février 2018. Près de 58 associations, investies dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire, ont rejoint le comité. Pour le représenter au Fonjep et dans ses différents travaux, deux délégués régionaux ont été élus respectivement en février et en décembre : Djill ACHIBA (titulaire) et Harold GEORGE (suppléant).

Développer les échanges et les réflexions

Le Comité Régional du Fonjep se donne l'ambition, notamment par son réseau d'acteurs existants, de développer avec l'État,

les collectivités territoriales et les associations de jeunesse et d'éducation populaire, échanges, réflexions, valorisation ou encore soutien aux projets des associations (fédérées ou non) de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Un projet émancipateur

Depuis, les réunions du comité ont eu pour objectif de redynamiser le travail entre associations dans la région, et de se repositionner vis-à-vis de l'éducation populaire : comment retrouver un projet d'éducation populaire émancipateur ?

Postes Fonjep

Deux thématiques sont investies en vue d'une journée spécifique en septembre 2019 avec nos différents partenaires : « comment le poste Fonjep peut-il servir le projet d'éducation populaire », et « comment assurer la meilleure couverture et l'équité territoriale ? »

Après une année 2018 qui aura été celle de la préfiguration du comité, nous avons aujourd'hui l'ambition de retrouver ensemble de l'engagement et du sens commun et intergénérationnel, afin de redonner au projet d'éducation populaire ses lettres de noblesse !

Nos thèmes de travail prioritaires :

- Couverture et équité territoriale
- Les acteurs de l'éducation populaire
- En quoi le Fonjep est-il structurant pour les projets de territoire

LE FONDS DE COOPÉRATION DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) est un organisme cogéré par l'État, les collectivités et les associations depuis 1964. Véritable pôle de ressources, il est un levier des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire. Il gère notamment au plan national 5301 « postes Fonjep », dispositif qui contribue à l'emploi de permanents qualifiés au

sein d'associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire.

Nourri par son ancrage territorial, par le regard multiple qu'offre la cogestion et par son expérience, le Fonjep est en veille permanente sur les évolutions sociales et les nouveaux besoins en matière de politique de jeunesse et d'éducation populaire. Avec ses partenaires, il

analyse ces tendances, expérimente et développe des pistes d'actions nouvelles pour répondre aux besoins sociaux.

Le comité régional Hauts-de-France, issu des associations porteuses des postes Fonjep, est partie intégrante du Fonjep. En son sein, conformément à la charte d'engagements réciproques¹ et à la charte de cogestion

du Fonjep qui en découle, l'état, les collectivités et les associations s'engagent, à « créer des conditions favorables pour une dynamique de travail collaboratif, à contribuer à la constitution de connaissances et au partage d'analyses sur leurs champs d'intervention, et à être force de proposition de projets et expérimentations à coconstruire entre l'État, les collectivités territoriales et les associations ».

Le comité régional du Fonjep c'est :



Un espace de co-construction entre État, collectivités et associations.



un observatoire local de l'action des associations du secteur



un outil de valorisation des actions menées par les associations du territoire

411 postes Fonjep

Soutenir les projets associatifs dans la région

En 2018, le Fonjep a géré 5 301 postes Fonjep dont **411 dans les Hauts-de-France**.

Les postes Fonjep sont des aides de 7 000 € à 8 000 € versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié, et sont attribuées pour 3 ans renouvelables deux fois¹.

Postes Fonjep ?



Nouveautés 2019

+ 760 postes Fonjep sur le plan national au titre de la politique de la ville, pour :

- Accompagner les projets des petites associations
- Développer la mutualisation des ressources salariées
- Accompagner l'essaimage de crèches associatives, de centres sociaux ou d'espaces de vie sociale

Ces 411 postes ont été co-financés grâce à :

→ 2 710 496 €
de subventions de l'État

→ 563 257 €
de cofinancements
(mairies, communautés de communes ou d'agglomération, associations)

Solidarité internationale

Échanger, s'entraider, s'engager

Le Fonjep gère plusieurs dispositifs de solidarité internationale financés par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement (AFD). Destinés aux jeunes, aux adultes ou aux associations, ces dispositifs se complètent pour favoriser la découverte d'autres cultures, l'engagement dans des actions collectives, solidaires et durables, et le développement d'une citoyenneté mondiale.

Dans les Hauts-de-France cela s'est traduit en 2018 par :

- 241 projets de jeunes 16-25 ans (JSI et VVV/SI)
- 92 volontaires de solidarité internationale (VSI) mobilisés à l'étranger
- 5 postes Fonjep d'Éducation au développement et à la solidarité internationale (EADSI)



Modèles socio-économiques

Outils de réflexion des associations

Devant les évolutions économiques et réglementaires, de nombreuses associations de jeunesse et d'éducation populaire sont fragilisées. Pour faire face à cette situation, le Fonjep a lancé un projet d'ampleur visant à leur offrir un appui à la réflexion sur leur modèle socio-économique. Après une phase d'enquête en 2017, des expérimentations ont été menées en 2018 avec 4 équipes de recherche et 45 associations au plan national.

1 association des Hauts-de-France participe à ces expérimentations.

Les résultats des travaux font l'objet d'une capitalisation qui permettra d'outiller les autres associations qui souhaitent elles aussi réfléchir à l'évolution de leur modèle.

1- Instruction interministérielle n° 2017-194 du 19-12-2017

2- Instruction du gouvernement du 8 février 2019 relative au déploiement des dispositifs adultes-relais et FONJEP dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

